



## CONDITIONS D'ADHESION à Synéole / 2026

Cas n°1	Cas n°2	Cas n°3
<b>Entreprise qualifiée QUALIBAT 8711, 8721, 8731 ou 8741</b>	<b>Entreprise ou personne morale non-qualifiée par QUALIBAT 8711, 8721, 8731 ou 8741</b>	<b>Toute Entreprise exerçant une activité professionnelle de Métrie du Bâtiment à savoir une activité de contrôles, de mesures de recherche et de la déttection des pathologies de la construction.</b>
<input type="checkbox"/> Etre Mesureur autorisé 8711, 8721, 8731 ou/et 8741 QUALIBAT	<input type="checkbox"/> Etre en règle avec la législation ( <i>personne physique ou personne morale</i> ) <input type="checkbox"/> Justifier d'un dispositif technique de mesure de la perméabilité à l'air des constructions conforme à la norme NF EN ISO 9972	

### → Modalités

- Remplir les conditions énumérées ci-dessus,
- S'acquitter de la cotisation annuelle fixée en fonction du chiffre d'affaires total de l'entreprise toutes activités confondues suivant la grille ci-dessous :

0 à 100 k€ :	350,00 €
100 k€ à 250 k€ :	500,00 €
250 k€ à 500 k€ :	650,00 €
Plus de 500 k€	800,00 €
Partenaires et/ou Fournisseurs :	1 200,00 €

### → Merci de nous retourner votre dossier complet au Service Administratif,

Soit par mail	Soit par courrier
c.martelin@syneole.org	<b>Syneole</b> Cécile Martelin 92, rue des Vignes – 71 170 Chauffailles

### → Accompagné de votre règlement, par virement bancaire de préférence.

**IBAN** : FR76 1460 7002 1170 5135 9588 660 - **BIC-ADRESSE SWIFT** : CCBPFRPPMAR

→ Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez joindre **Cécile**, notre Assistante Administrative au : **06 30 97 41 24**.

**SYNEOLE** - 117, rue de Charenton - 75 012 Paris – *Email* : president@syneole.org  
Syndicat Professionnel immatriculé à la Mairie de Paris sous le n° 20793